



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-quatre s'est réuni à la mairie le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Monsieur Dominique BORDIER, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Guy DESILES, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Madame Pascale MAYEUR, Monsieur Sofiane KISSOUM.

Absents excusés : Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Christophe RETIF, Madame Ghislaine MOUCHARD (donne procuration à M. Dominique BORDIER), Madame Edith SACHER (donne procuration à M. Guy DESILES).

Absent non-excuse : Monsieur Nicolas CAUCHAS, Madame Anita MENANT, Madame Emilie BORDIER.

Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

Monsieur le maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention auprès du Département de la Sarthe pour les travaux du gymnase Guy LACROIX.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 29 mars 2024,
- 2) Autorisation de dépôt d'une autorisation de travaux,
- 3) Demande de subvention auprès du département de la Sarthe dans le cadre des crédits délégués de la Banque des Territoires,
- 4) Demande de subvention auprès du département de la Sarthe pour les travaux du gymnase Guy Lacroix.
- 5) Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à dix-huit heures trente.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2024

Délibération N°DCM-054-24

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est donc adopté.

2- AUTORISATION DE DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX

Délibération N°DCM-055-24

Monsieur le maire demande à l'assemblée municipale l'autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux dans le cadre d'un ERP, pour la création et la modification d'espaces au sein de la maison médicale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire ou son représentant à déposer une autorisation de travaux dans le cadre des travaux prévus à la maison médicale, rue Gervais Chevalier et signer les documents afférents.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des contacts seront rapidement pris avec des plaquistes, électriciens et plombiers pour chiffrer les travaux.

3- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE DANS LE CADRE DES CREDITS DELEGUES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Délibération N°DCM-056-24

Monsieur le Maire présente le projet de valorisation de la dent creuse et de mise en valeur du Loir qui consiste à aménager une passerelle piétonne, un parking et une promenade au bord du Loir. Il est proposé de recruter une maîtrise d'œuvre pour la construction de la passerelle. Ce projet s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain et se situe dans le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Dans le cadre des demandes de financement, ce projet peut bénéficier des crédits de la Banque des Territoires délégués au département de la Sarthe pour un montant de 7 575 € soit 50% de la maîtrise d'œuvre de la passerelle jusqu'à la consultation des entreprises.

Vu le plan de financement présenté ci-dessous,
Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Maîtrise d'œuvre passerelle AVP - ACT	15 150 €	Crédits délégués Banque des Territoires	7 575 €
Maîtrise d'œuvre passerelle VISA - AOR	3 050 €	Autofinancement	10 625 €
TOTAL	18 200 €	TOTAL	18 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Maire à solliciter les crédits délégués de la Banque des Territoires auprès du Département pour une subvention à hauteur de 7 575 €,
- D'autoriser le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents en lien avec cette demande.

4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOVATION DES GRANDS ET MOYENS EQUIPEMENTS

Délibération N°DCM-057-24

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase Guy Lacroix. Ce projet s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain et se situe dans le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Dans le cadre des demandes de financement, ce projet peut bénéficier d'un financement dans le cadre du programme de rénovation des grands et moyens équipements sportifs du département de la Sarthe.

Vu le plan de financement présenté ci-dessous,

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant
Maîtrise d'œuvre	52 800 €	DETR 2024	200 000 €
Contrôleur technique	6 460 €	Fonds vert	100 000 €
Coordinateur SPS	5 580 €	Région	150 000 €

Vérification des installations électriques	650 €	Département	100 000 €
Attestation réglementaire handicapés après travaux	250 €	Agence Nationale du Sport	236 550 €
Travaux	1 182 750 €	Autofinancement	461 940 €
TOTAL	1 248 490 €	TOTAL	1 248 490 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Maire à solliciter le programme des grands et moyens équipements sportifs auprès du Département pour une subvention à hauteur de 100 000 €
- D'autoriser le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents en lien avec cette demande.

5- QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Prochaine réunion de Conseil municipal : Lundi 6 mai 2024 à 20h30.

Séance levée à 18h49.

Signatures :

Le Maire

La secrétaire de séance

Michel DUTHEIL

Marie-Dominique GILLE-AYBES